

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat d'engagement avec Madame BELTRAME Cristelle

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat d'engagement avec Madame BELTRAME Cristelle domiciliée La Bouchardière 61270 AUGUAISE pour l'animation de deux thés dansant à la salle d'Armes les dimanches 11 juin 2023 et 17 décembre 2023 pour un cachet net par musicien (2) de 200 € et par prestation plus les charges GUSO.

Fait à PONT-AUDEMER le 8 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine